

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 20 (1932)

**Heft:** 391

**Artikel:** Carrières féminines : la femme médecin : [1ère partie]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260862>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En tant que l'un des abonnés du début, M. le Dr Muret sut caractériser avec honneur l'activité du journal et de sa rédactrice, qui s'y montre polémiste redoutable, y affirme son courage moral, l'étendue de ses connaissances, son habileté, sa dialectique, sa sensibilité aussi, traitant tour à tour du suffrage féminin, du féminisme dans le sens le plus large, de littérature, des beaux-arts, des questions économiques, politiques, sociales; tout cela se trouve dans le *Mouvement*, organe et soutien de nos Associations féminines. Puisse-t-« elle » jour un jour du résultat tangible de ses efforts. M. Muret n'eut garde d'oublier, en cette journée, le souvenir du philosophe J.-J. Goud et l'activité de Mme Goud, car « elle » ne fait rien sans consulter sa mère.

La reconnaissance des membres du Comité du journal s'exprima par la voix nuancée de Mme Vuillienet, qui « lui » renit un bouquet de roses, — une rose d'automne est plus qu'une autre exquise, — et un crayon « Ever-sharp » (mais cela sans intention aucune!), en souhaitant à la rédactrice du *Mouvement* force et santé pour continuer son travail fécond. Mme Vuillienet annonça en outre la création d'un « fonds du Centenaire », bien modeste, mais qui grandira et servira à aider la rédactrice ou à faciliter la parution du journal.

L'Association suisse pour le suffrage féminin, par l'organe de Mme L. Dutoit, exprima sa reconnaissance envers « elle », qui a toujours soutenu le bon combat pour la bonne cause.

Agréables paroles, juste hommage envers « elle » qui a tant travaillé pour son fils aujourd'hui majeur, alors que sa mère spirituelle reste une mineure; charmants propos coupés par de la bonne musique jouée à quatre mains par Mme Bourgeois-Fontanaz et Mme Raymond.

Puis vint le « Journal parlé ». Ce fut encore une de « ses » bonnes idées. Sur l'écran étaient projetées les diverses vignettes désignant les rubriques du journal, tandis qu'une collaboratrice les commentait, avec plus ou moins de fantaisie, plus ou moins de sérieux, plus ou moins d'audace. Il y eut de touchants témoignages de reconnaissance, des anticipations plus ou moins risquées. Il y eut tout d'abord l'original prologue de Mme H. Naville commentant à la manière de... Péguy le contenu d'un numéro du *Mouvement*; il y eut la critique de la directrice par elle-même, où « elle » se tira avec une suprême habileté d'une tâche hérissée de difficultés, présentant tous les reproches qu'on lui adresse, étalant les critiques qu'on lui fait et leur répondant, sans en avoir l'air... Mme Micol addressa de sages recommandations aux abonnés étourdis qui compliquent singulièrement sa tâche. Puis Mme Jomini, Spiller et Mme Pidoux présentèrent en petit une séance de la Commission contre les stupéfiants, réclamant une action énergique contre le yo-yo. Mme S. Bonard rappela les petits événements de l'actualité d'il y a vingt ans, présente quelques anticipations illustrées de dessins de Mme Yvonne Guyot (Lausanne); on peut bien dire que le « quai Emilie-Goud » (anciennement quai Wilson), gardé par une superbe agente de police, remporta quelque succès.

## Echos d'anniversaire<sup>1</sup>

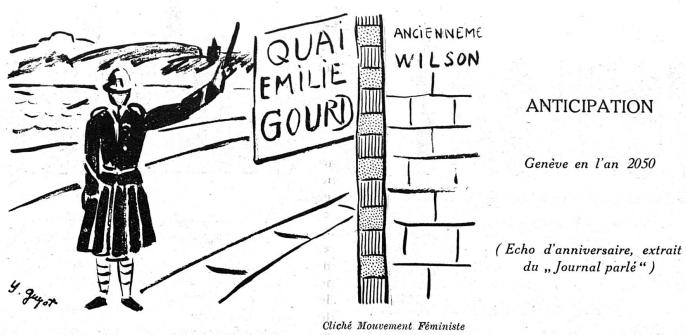
### Critique de la rédactrice par elle-même.

— Ah! enfin, cet anniversaire nous donne l'occasion de dire une bonne fois ce que nous pensons de la Rédactrice du *Mouvement*! Car, avouez-le, chère amie, il y a beaucoup à dire sur son compte... en bien, c'est entendu, mais en mal aussi!

— Si je suis d'accord, chère amie! Vous savez que je n'apprécie nullement les « surfemmes », et il y a trop de gens — à commencer par tous ceux qui lui ont écrit pour les vingt ans du *Mouvement*, qui font de Mme Goud une surfemme, une « surféministe », la féministe-type — comme s'il n'y avait qu'elle pour défendre cette cause! C'est agaçant à la fin, et cela me donne envie d'imiter ces Grecs de l'antiquité et leur attitude auprès de ce personnage qui s'appelait... Aristide (tiens, comme Briand!)... Et d'ailleurs, Mme Goud est-elle vraiment si féministe que cela? Dans nos milieux internationaux, on assure que...

— Mme Goud pas féministe? Ah! vous voulez rire, chère amie! Elle est l'incarnation du féminisme dans ce qu'il a de peu aimable, d'anguieux, d'agressif... Tenez, l'autre jour encore au Palais Eynard, à la Journée des Femmes pour

<sup>1</sup> Pour répondre à une suggestion qui nous a été faite d'associer ceux de nos lecteurs qui n'ont pu être des nôtres, le 12 novembre, à notre petite fête familiale, nous publions ici aujourd'hui quelques extraits des « articles » du « Journal parlé » qui montront dans quel esprit d'amicalité taquinerie a été comprise cette petite revue de la vie de notre *Mouvement*. (Réd.)



Cliché Mouvement Féministe

Le feuilleton permit à Mme Vuillienet de faire assaut d'esprit en présentant les résultats de son enquête sur le *Mouvement Féministe* faite auprès des personnages les plus divers, Bosset ou Mme Bovary, Paul Graber ou un facteur, une paysanne vaudoise ou le fruitier du coin, griffant au passage telle ou telle, avec une verve qui fait l'admiration sans cesse renouvelée de ses auditrices.

« Les femmes et les livres » permit à Mme Cuchet-Albaret de lire des fragments exquis de son ouvrage *Le Message de la Cité*, qui va sortir de presse. Ce fut en vers également que Mme L.-H. Pache (Lausanne) s'adressa à la jubilaire, en lui demandant l'autorisation d'user de fantaisie pour regarder le passé, considérer l'avenir, célébrer le travail accompli, son utilité, remercier « celle » qui a su créer le *Mouvement Féministe*, organiser ce patient travail de tous les quinze jours et le faire durer pendant vingt ans (parce que, vous l'ignorez peut-être, le Conseil d'Etat vaudois prétendait un jour, dans un exposé de motifs pleins de perles de ce genre, que la femme ne sait ni créer, ni organiser, ni durer).

Puis vinrent les annonces, rédigées par Mme H. Zwahlen (Berne), dont la fantaisie et l'imprévu ne sauront être résumés. Et ce fut, en guise de conclusion, la manchette du journal annonçant, en 1952, sa parution en deux éditions quotidiennes, avec un tirage contrôlé de 200,000 exemplaires.

Mme Lamberty (Genève), enfin, se fit l'interprète des lecteurs de la campagne.

L'après-midi avait passé完整ly vite; il resta peu de temps pour le thé et les conversations. Celles qui purent rester à Genève se retrouvèrent le soir pour un souper amical, autour d'un menu spirituellement baptisé de qualificatifs d'occasion.

Petite fôô où l'on ne se bora pas à se féliciter du travail accompli, à adresser des louanges à « celle » qui en mérite tant, mais où l'on vit bien toute la tâche qui reste à accomplir, car moins heureuses que le service de l'Évangile, les servantes du suffrage féminin ne pourront jamais s'en aller en paix.

S. BONARD.

P.S. — A-t-on bien compris, au moins que « elle », c'est Mme Goud? ...



la Paix, cela a été épouvantable, je vous le dis, é-pou-va-n-ta-ble. Elle a attaqué tout le monde, non seulement les hommes, mais aussi les femmes, d'une telle façon...

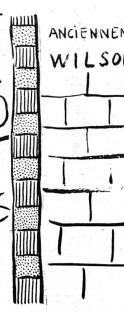
— Racontez-moi cela. Vous y étiez?

— Moi?... oh! non. Je ne vais jamais à des réunions de ce genre. Mais la cousine de ma belle-sœur a rencontré je ne sais plus qui — qui n'y avait pas été non plus naturellement, et qui lui a dit: « Mme Goud a été à son ordinaire aggressive... » Vous savez, c'est un fait connu, admis, classé, catalogué, qui ne se discute plus. Il paraît même que, dans les rédactions de journaux, quand de jeunes reporters font leur apprentissage, on leur remet une collection toute prête de qualificatifs qu'ils n'ont plus qu'à épinglez au nom de certaines personnalités en vue: par exemple, pour le Dr Muret, c'est « l'éminent praticien »; pour Mme Malaterre-Sellier, « l'éloquente oratrice »; pour Mme Susanne Bonard, « la spirituelle chroniqueuse », et ainsi de suite. Pour Mme Goud, c'est « la féministe agressive ». D'ailleurs, puisque les journaux le disent, il faut bien que ce soit vrai.

— Vous m'étonnez beaucoup, chère amie. Car, ainsi que j'essaya de vous le dire tout à l'heure, avant que vous m'ayez coupé la parole, dans nos milieux internationaux...

— ... Et si vous saviez combien elle agace les messieurs! Il paraît que nous aurions déjà le droit de vote en Suisse, si elle n'avait pas humilié tant d'hommes...

— Comment? Mme Goud est capable d'humilier un homme?... Oh! mais cela, c'est très intéressant. Comment s'y prend-elle? L'avez-vous vu...



### ANTICIPATION

Genève en l'an 2050

(Echo d'anniversaire, extrait du « Journal parlé »)

On ne saurait trop répéter que la médecine ne conduit pas, dans la plupart des cas, à la richesse. Seuls ceux qui ont réellement la vocation devraient se lancer dans cette carrière.

Pour être admis aux études médicales, il faut avoir passé avec succès un examen de maturité conforme au programme fédéral. Cet examen, en règle générale, est subi dans les établissements secondaires cantonaux (gymnase et école industrielle), et, dans ce dernier cas, avec examen complémentaire de latin) ou devant une Commission spéciale d'examen (la Commission fédérale de maturité), lorsque les études secondaires ont été faites dans une école ou une institution dont l'examen de fin d'études n'est pas reconnu équivalent à l'examen de maturité réglementaire.

La durée des études est au minimum de cinq ans et demi (11 semestres). Le programme comprend trois parties:

1. Etudes des sciences naturelles (deux semestres), terminées par un examen dit « premier propédeutique »;
2. Etudes de l'anatomie humaine, de la physiologie, de l'embryologie et de l'histologie (deux à trois semestres), terminées par un examen dit « second propédeutique »;
3. Les leçons au lit du malade, ou études cliniques (six à sept semestres), terminées par un examen d'Etat valable pour le diplôme de médecin-chirurgien suisse.

Pour le détail des études théoriques et pratiques, lire le *Règlement des examens fédéraux de médecine* du 29 novembre 1912 (s'adresser au Bureau des Imprimés de la Chancellerie fédérale, à Berne). En outre, les secrétariats des Universités délivrent des programmes d'études complets qu'il importe de lire très attentivement.

Le diplôme de médecin-chirurgien suisse confère le droit de s'établir comme médecin dans n'importe quel canton suisse. Seul le canton d'Appenzell (Rhônes-Extérieures) accorde encore actuellement l'autorisation de pratiquer la médecine sans diplôme d'Etat. Ne sont admis à l'examen d'Etat que les candidats ayant réussi l'examen de maturité fédérale et les deux examens propédeutiques.

Les études de médecine peuvent être faites dans toutes les Universités suisses, à l'exception de celles de Fribourg et de Neuchâtel, qui ne possèdent pas de Faculté de médecine et ne préparent qu'un premier propédeutique. Les étudiants ont le droit de faire une partie de leurs semestres d'études à l'étranger, sous certaines réserves importantes toutefois, sur lesquelles il est indispensable de se renseigner très exactement auprès de l'Université suisse intéressée.

Bien que les dispositions légales concernant la pratique de la médecine ne l'exigent pas, le médecin ne saurait se soustraire à la nécessité de parfaire son instruction professionnelle. C'est à ce besoin que répond l'internat, qui permet au jeune médecin de s'exercer à la pratique sous la direction et le contrôle de chefs expérimentés. La durée d'internat n'est pas fixée, mais elle devrait être au minimum de deux ans (de cinq ans pour les médecins qui ont l'intention de se spécialiser). Les internes et les assistants remplissent leurs fonctions dans les établissements hospitaliers officiels ou privés, dans divers instituts de sciences médicales, et parfois aussi dans les hôpitaux à l'étranger; dans ce dernier cas, comme volontaires seulement.

(A suivre.)

Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.

tablement l'une des plus mesurées, des plus modérées, une de celles qui ne veulent jamais que l'on se lance dans des démarches auprès de la S.D.N. ou du B.I.T. sans connaître la procédure à suivre...

— Ah! oui, parlons-en de sa S.D.N. et de son B.I.T. Ce qu'elle nous embête dans le *Mouvement* avec ses immenses articles internationaux! Je vous assure que je ne les lis jamais.

— Je le comprends, chère amie, car ils sont si effroyablement réactionnaires! Figurez-vous que dans l'un d'eux, Mme Goud a osé ne pas se déclarer d'accord avec l'attitude de nos amies du septième continent, en matière de nationalité de la femme mariée! Figurez-vous qu'elle n'a pas même mentionné les dispositions admirables de la législation de la Patagonie!... vous les connaissez?...

— O...ui, mais dites toujours...

— Mais vous savez bien que, d'après cette législation, tout enfant né en Patagonie d'une mère étrangère possède toutes les nationalités du monde — sauf celle de la Patagonie! Voilà une législation progressiste! voilà la consécration de l'indépendance absolue de la femme!... Mais Mme Goud n'admet pas cela. Elle n'est pas même membre de l'*Open Door*. Elle n'a jamais voulu parler dans le *Mouvement* des chambres d'allaitement pour hommes...

— Quoi???

— Mais oui, comment pouvez-vous ignorer cela? Vous savez bien qu'il est certains pays où la législation reconnaît aux femmes qui allaitent leurs enfants des heures de liberté à cette intention et les patrons d'usine ont fait arranger des chambres où les ouvrières se retirent pour vaquer à cette occupation. Or, c'est là une inégalité fla-